

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi onze juin deux mille dix-huit (11 juin 2018).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi onze juin deux mille dix-huit (11 juin 2018) à 17 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier.

Madame la conseillère Carmen L. Pratte et la greffière, M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, sont absentes.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 8 juin 2018.

### **RÉSOLUTION 18-253**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 18-254**

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BÉCANCOUR INC. – REMPLACEMENT DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 17-004 ET 17-317**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des activités liées au développement économique, Ville de Bécancour désire se prévaloir des pouvoirs d'aide accordés en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, une municipalité peut accorder une aide financière à un organisme à but non lucratif afin de favoriser la construction d'un bâtiment industriel locatif ou la transformation d'un bâtiment industriel locatif;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

- 1. AIDE FINANCIÈRE.** Ville de Bécancour demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation d'accorder une aide financière au montant d'un million de dollars (1 000 000 \$) à Développement économique Bécancour inc. dans le but de lui permettre de construire un bâtiment industriel locatif de type *motel industriel* et ainsi favoriser la venue de nouvelles entreprises.
- 2. FINANCEMENT.** Pour pourvoir au financement de cette aide financière, la Ville de Bécancour affecte une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté, soit un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), à l'excédent de fonctionnement affecté.
- 3. REMPLACEMENT.** Les présentes remplacent la résolution numéro 17-004 adoptée à la séance du 16 janvier 2017 et la résolution numéro 17-317 adoptée à la séance du 11 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION 18-255

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – CAUTIONNEMENT – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BÉCANCOUR INC. – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 17-297**

---

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des activités liées au développement économique, Ville de Bécancour désire se prévaloir des pouvoirs d'aide accordés en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, une municipalité peut, avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, se porter caution d'un organisme à but non lucratif afin de favoriser la construction d'un bâtiment industriel locatif ou la transformation d'un bâtiment industriel locatif;

**CONSIDÉRANT** que Développement économique Bécancour inc. a été autorisée à emprunter d'une institution financière un montant de 629 722 \$, remboursable sur 20 ans;

**CONSIDÉRANT** que cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

**CONSIDÉRANT** que l'institution financière accepte de financer temporairement un montant n'excédant pas 244 000 \$ pour supporter 100 % des délais reliés à la récupération des taxes (TPS et TVQ);

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **CAUTIONNEMENT.** Ville de Bécancour se porte caution en faveur de Développement économique Bécancour inc. d'un montant de huit cent soixante-treize mille sept cent vingt-deux dollars (873 722 \$), correspondant à 100 % des engagements de l'emprunteur.
2. **DEMANDE D'AUTORISATION.** Ville de Bécancour demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.
3. **REMPLACEMENT.** Les présentes remplacent la résolution numéro 17-297 adoptée à la séance du 7 août 2017.

#### **ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis est par les présentes donné, par monsieur le conseiller Fernand Croteau, qu'à une séance subséquente sera présenté le règlement numéro 1544 intitulé : « Règlement fixant à 2 528 500 \$ le montant engagé en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2018 et remplaçant le règlement numéro 1520 ».

## RÉSOLUTION 18-256

### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1544**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement mentionné ci-dessous;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du projet de règlement numéro 1544 intitulé : « Règlement fixant à 2 528 500 \$ le montant engagé en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2018 et remplaçant le règlement numéro 1520 », conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 18-257**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – PROGRAMME *NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS* (PNHA) – PROJET D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA), pour le projet d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière et de l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement social, et la Ville de Bécancour;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal appuie le projet d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux et autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA).
- 2. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux, pour un montant de 20 702 \$.
- 3. ENTENTE.** Ville de Bécancour est autorisée à conclure une entente avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement social, dans le cadre du programme *Nouveaux horizons pour les aînés* (PNHA), pour le projet d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux.
- 4. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise la directrice du Service à la communauté à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, cette demande d'aide financière et cette entente et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil :

Aucune.

Période de questions.

**RÉSOLUTION 18-258**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 17 h 03.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**Jean-Marc Girouard, assistant greffier**